



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 38

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur la présentation d'une demande au gouvernement provincial visant le respect des travailleurs manitobains sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

U. ASAGWARA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 214 — *Loi modifiant la Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

U. ASAGWARA intervient.

M. NESBITT, M^{me} ADAMS ainsi que MM. GERRARD, WISHART, WOWCHUK et MARTIN lui posent des questions.

Le débat se poursuit.

M. NESBITT, M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. WISHART et GERRARD interviennent. M. WOWCHUK exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} LATHLIN présente la proposition suivante :

Proposition n° 14 : Aide immédiate pour garantir des services abordables et accessibles de garde d'enfants

Attendu :

que les familles manitobaines, peu importe leur région, méritent d'avoir accès à des services de garde d'enfants de qualité à prix raisonnable;

que plus de 90 % des enfants du Manitoba reçoivent des services de garde offerts par des garderies autorisées sans but lucratif;

que depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement provincial n'a pas investi de manière significative dans les services publics de garde d'enfants et que la liste d'attente pour ces services s'est allongée exponentiellement;

que le gouvernement provincial gèle les subventions de fonctionnement depuis quatre ans malgré l'augmentation des coûts associés à la garde d'enfants;

que de nombreux éducateurs des jeunes enfants quittent ce secteur en raison des bas salaires que ce manque de financement du gouvernement a entraînés;

que le gouvernement provincial n'a fourni aucun soutien financier additionnel aux garderies publiques bien qu'elles aient subi une hausse des coûts en raison de la perte, pendant les périodes de fermetures liées à la COVID-19, de frais payés par les parents et des milliers de dollars de dépenses en équipement de protection individuelle qu'elles ont dû engager pour que les enfants soient en sécurité pendant les périodes d'ouverture;

que le gouvernement a dépensé moins de 1 % des 18 millions de dollars alloués à la Subvention temporaire pour les services de garde d'enfants;

qu'il a supprimé les subventions aux prématernelles, ce qui entraînera une augmentation des frais de garderie de 5 \$ à plus de 10 \$ par jour pour des milliers de familles à partir du 1^{er} avril 2021;

qu'il a adopté le projet de loi 34 (la *Loi d'exécution du budget de 2020 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité*) qui a éliminé, pour les entreprises du secteur privé, le plafond qui était applicable aux frais de garderie;

qu'il a doublé la valeur du contrat de KPMG en lui versant 600 000 \$ afin que cette entreprise effectue une étude qui aura pour conséquence d'augmenter les frais de garderie et de jeter les bases de la privatisation de ces services,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées à la subvention aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les services publics de garde d'enfants demeurent abordables et accessibles pour toutes les familles manitobaines.

Il s'élève un débat.

M^{me} LATHLIN intervient.

M^{mes} MORLEY-LECOMTE, ADAMS et LAMOUREUX ainsi que MM. GUENTER, PIWNIUK et LAGASSÉ posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{mes} MORLEY-LECOMTE et ADAMS, M. GUENTER ainsi que M^{mes} LAMOUREUX et SMITH (Point Douglas) interviennent. M. PIWNIUK exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* PEDERSEN dépose le rapport intitulé « Nutrient Levels through 2019 and Action Underway » et daté de janvier 2021.

(Document parlementaire n° 47)

La présidente dépose le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations d'audit précédemment émises » et daté de mars 2021.

(Document parlementaire n° 48)

L'Assemblée permet le retour au dépôt de projets de loi.

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 201) — *Loi sur la réduction du temps supplémentaire obligatoire des infirmières (modification de diverses lois)/The Restricting Mandatory Overtime for Nurses Act (Various Acts Amended).*

(U. ASAGWARA)

M^{me} SQUIRES, *ministre responsable des Affaires francophones*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale de la Francophonie au Manitoba.

M. SALA fait des observations sur la déclaration.

M^{me} CLARKE, *ministre des Relations avec les Autochtones et le Nord*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

M. BUSHIE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* CLARKE, M^{me} SMITH (Point Douglas), M. SMITH (Lagimodière), M^{me} NAYLOR et M. GERRARD font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à rendre les produits de protection menstruelle accessibles gratuitement dans les écoles publiques et dans le système de soins de santé et à reconnaître qu'une part importante des personnes au Manitoba n'ont pas les moyens d'acheter ces produits essentiels.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M. WASYLIW — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M^{me} la *ministre* SQUIRES propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 19 — *Loi corrective n° 2 de 2020/The Minor Amendments and Corrections Act, 2020 (2)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* SQUIRES intervient.

M^{me} MARCELINO et M. GERRARD posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. GERRARD intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* HELWER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 12 — *Loi sur les aliénations de terres domaniales (modification de diverses dispositions législatives)/The Crown Land Dispositions Act (Various Acts Amended)*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* HELWER intervient.

MM. BRAR et GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. BRAR, WASYLIW et GERRARD interviennent. Sur la motion de M^{me} FONTAINE, le débat est ajourné.

M. le *ministre* HELWER dépose le message de la lieutenante-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 12.

(Document parlementaire n° 49)

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 26 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

M^{me} FONTAINE et M. GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} FONTAINE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger